

VACANCES SCOLAIRES 2017-2018 (cocher)

BULLETIN

A nous retourner avec le règlement total.

Octobre

- Du 23 au 27 octobre
- Du 30 octobre au 3 novembre
4 JOURS : 01/11 férié

Décembre

- Du 26 au 29 décembre
4 JOURS : 25/12 férié
- Du 2 au 5 janvier
4 JOURS : 01/01 férié

Février

- Du 26 février au 2 mars
- Du 5 au 9 mars

Avril

- Du 26 au 28 avril
3 JOURS : Journées uniquement
dès 6 ans
- Du 30 avril au 4 mai
4 JOURS : 01/05 férié

Été

- Du 9 au 13 juillet
- Du 16 au 20 juillet
- Du 23 au 27 juillet
- Du 30 juillet au 3 août
- Du 13 au 17 août
4 JOURS : 15/08 férié
- Du 20 au 24 août
- Du 27 au 31 août

Matinées
de 10h à 12h30
(à partir de 5 ans)

Après-midi
de 14h à 17h
(à partir de 6 ans)

Journées
de 10h à 17h
(à partir de 7 ans)

Séance "parent-enfant" 3-5 ans de 10h à 12h30

- samedi 28 octobre
- samedi 3 mars
- samedi 28 avril
- samedi 7 juillet
- samedi 25 août

NOM PRENOM de l'élève :

DATE DE NAISSANCE :

NOM PRENOM du responsable légal :

ADRESSE :

.....

.....

.....

Inscrit à l'année en 2017-2018 OUI NON 2018-2019 OUI NON

E-MAIL (impératif) :@.....

TELEPHONE :

TELEPHONE en cas d'urgence :

SANTE : Accidents, maladies, traitements, allergies :

.....

.....

.....

Nous autorisons l'Ecole des arts du cirque à présenter notre enfant à un médecin pour soins et interventions chirurgicales d'urgence.

Nous nous engageons à laisser libre l'Ecole des arts du cirque de tout droit d'exploitation des images, films, vidéos et TV, dans la limite d'une durée maximale de trois minutes pour les enregistrements et conformément à la législation en vigueur relative au droit d'utilisation des images. L'école se réserve le droit d'annuler le stage si le nombre d'inscrits est insuffisant. La copie des assurances responsabilité civile des participants de la sensibilisation parent-enfant est obligatoire.

St Barthélemy, Le Signature

LA CARRIÈRE

École des arts du cirque

STAGES 2017-2018

ORGANISATION

Activités samedi de 10h à 12h30 : Parent-enfant de 3 à 5 ans

Activités arts du cirque du lundi au vendredi :

Dès 5 ans : matinées de 10h à 12h30, accueil de 9h à 10h

Dès 6 ans : après-midi de 14h à 17h, accueil de 17h à 17h30

Dès 7 ans : journées de 10h à 17h, accueil de 9h à 10h et de 17h à 17h30
prévoir un pique-nique. (four micro-ondes, réfrigérateur sur place avec encadrement)

Tenue : vêtements souples, chaussettes ou rythmiques.

Prévoir un goûter et une bouteille d'eau.

Disciplines : Aériens (trapèze, cerceaux, corde, tissus...) Acrobatie (mât chinois, pyramides...) Equilibre sur objet (fil, boule, échasses...) Jonglage (balles, assiettes chinoises, diabolos...) Jeux d'expression et de créativité



TARIFS (Chèques, Chèques vacances, Coupons Sport)

Semaine de 5 jours

x5 Matinées : 92 €

- 20 % : 74 €

- 15 % : 79 €

x5 Après-midi : 112 €

- 20 % : 90 €

- 15 % : 96 €

x5 Journées : 180 €

- 20 % : 145 €

- 15 % : 154 €

Semaine de 4 jours

SPECIAL jours fériés

x4 Matinées : 77 €

- 20 % : 62 €

- 15 % : 66 €

x4 Après-midi : 92 €

- 20 % : 74 €

- 15 % : 79 €

x4 Journées : 145 €

- 20 % : 117 €

- 15 % : 124 €

Semaine de 3 jours

Du 26 au 28/4/18

x3 Journées : 110 €

- 20 % : 88 €

- 15 % : 94 €

Sensibilisation parent-enfant

De 3 à 5 ans

Attestation responsabilité civile de la famille à fournir

x1 Matinée : 30 €

- 20% : 24 €

- 15 % : 25 €

Chèques à l'ordre de : "association école des arts du cirque".

- 20 % élèves inscrits en cours à l'année.

- 15 % à partir du 2ème enfant de la même famille ou de 2 semaines consécutives.